

# Coronavirus La COVID-19 vous inquiète-t-elle ?

Votre  
gouvernement

Québec

## INFOLETTRE NO 5 - 16 MARS 2020 - 13h00

### Mise en contexte

Les circonstances entourant la COVID-19 amènent notre organisation à se mobiliser rapidement afin de freiner la propagation du virus. C'est dans ce contexte que nous créons ce bulletin d'information spécial afin de vous tenir informés régulièrement et en continu de l'évolution de la situation, des différentes actions en cours dans notre organisation et des recommandations en vigueur.

### État de situation

Le risque global pour les Canadiens demeure faible.

Malgré la confirmation de quelques cas au Québec, le risque de transmission de la maladie dans la communauté demeure faible.

### Cas confirmés

Canada : 324

Québec : 41

Saguenay–Lac-Saint-Jean : 0

[Le portrait de la situation au Québec est mise à jour quotidiennement à 11h et 15h.](#)

### Mesures d'isolement pour le personnel

Les employés ne revenant pas de voyage, mais qui ont des symptômes d'allure grippale doivent se présenter au travail.

Les mêmes mesures s'appliquent pour les employés qui sont revenus de voyage avant le 12 mars.

Pour ces personnes, les précautions suivantes s'imposent :

- Le port d'un masque en contexte de soins.
- L'autosurveillance quotidienne des symptômes (prise de température deux fois par jour et vigilance vis-à-vis de l'apparition de tout symptôme respiratoire).

## **Précisions au sujet des travailleuses enceintes**

La procédure pour les travailleuses enceintes correspond à la procédure habituelle avec quelques recommandations supplémentaires en raison des circonstances exceptionnelles de la COVID-19.

En cohérence avec les orientations de la santé publique et de la prévention et du contrôle des infections (PCI), le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean a décidé de réaffecter les travailleuses enceintes de certains secteurs.

Ainsi, celles travaillant dans les GMF, dans les cliniques médicales, au soutien à domicile, aux urgences et aux soins intensifs seront réaffectées par souci de prévention.

Des mesures particulières seront également prises pour éviter que les travailleuses enceintes soient en contact avec des cas possibles de COVID-19 dans les autres secteurs d'activités.

Ce que vous devez faire :

- Aviser votre gestionnaire si vous travaillez dans l'un des ces secteurs (GMF, cliniques médicales, soutien à domicile, urgences et soins intensifs).
- Le service des activités de remplacement communiquera avec vous afin de vous informer de l'endroit de votre réaffectation.
- Nous vous demandons de demeurer à la maison dans l'attente de ces informations.

D'autres informations suivront.

## **Activités pour les patients de retour d'un voyage depuis le 12 mars**

Toutes les activités suivantes devant être réalisées pour un patient de retour d'un voyage depuis le 12 mars dernier, qu'il soit asymptomatique ou symptomatique, ou pour tout patient symptomatique de retour de voyage depuis les 14 derniers jours doivent être reportées à une date ultérieure :

- Examens d'imagerie non urgents.
- Tout examen hors imagerie non urgents (par exemple : scopies, échocardiographies ambulatoires).
- Consultations et suivis non urgents en cliniques externes.

Par ailleurs, pour le moment, en ce qui concerne les cliniques et procédures prévues pour des patients de 70 ans et plus, nous vous demandons de ne pas systématiquement les annuler. Le traitement et l'évaluation des conditions pour cette clientèle peuvent demeurer pertinents afin d'éviter des conditions chroniques qui se dégraderaient faute de suivi.

## **Code de paie pandémie (PAND)**

Pour la codification des heures à payer aux employés devant être mis en isolement obligatoire pendant 14 jours, il faut utiliser le code de paie PAND (Pandémie) et laisser ces heures dans l'unité administrative habituelle de l'employé concerné.

## Réseaux de l'enseignement et des services de garde

Rappel : Le gouvernement du Québec a annoncé la fermeture, du lundi 16 mars au vendredi 27 mars, de tous les services de garde (CPE, services de garde subventionnés, non subventionnés, en milieu familial et non régis) et des établissements d'enseignement du réseau de l'éducation (écoles primaires et secondaires, centres de formation, établissements d'enseignement privés, cégeps, collèges et universités).

Des mesures sont toutefois mises en place pour continuer d'offrir des services de garde d'urgence aux parents qui travaillent dans le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que dans les services essentiels.

## Où trouver toute l'info sur le sujet?

Pour plus d'information sur :

- **Le site Web du CIUSSS santesaglac.gouv.qc.ca**  
Pour tout savoir sur l'évolution de la situation et les messages à la population : <https://santesaglac.gouv.qc.ca/conseils-sante/maladies-infectieuses/coronavirus/>
- **L'intranet régional**  
Pour tout savoir sur les différentes actions en cours dans notre organisation, les recommandations en vigueur, relire les notes de service, les communiqués internes et les outils à faire imprimer : <https://intranet-ciusss.reg02.rtss.qc.ca/groupes/coronavirus-covid-19>

\* Tous les outils sont également déposés sur le Portail des gestionnaires.

### Groupe Facebook employés du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Un groupe Facebook destiné aux employés du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean est disponible au: <https://www.facebook.com/groups/222310182251936/>. Dans le moment, ce groupe est un endroit d'échange principalement dédié au COVID-19. De l'information y est publiée en continu.

Vous êtes invités à faire une demande de membre.